



Password : SXRR37



voie ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale
Nos références:
22/12/2025/BE/AUT/2.014.009/BWI/MDE/

Galimmo
Madame Anne THIRY
Chaussée de Nivelles 83
1420 Braine-l'Alleud
Email:athiry@galimmo.be

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation
N° de dossier : [MIC/1A/2025/2014009]
Votre contact : Delanghe Maïté - Gestionnaire de permis d'environnement
Tél: 02/775.75.37

E-mail: mdelanghe@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

CORA - S.A.

Rue de Capilône 10 - 6220 FLEURUS

Lieu d'exploitation : Drève Olympique 15 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 1.778.751

Demande de modification de permis ayant pour objet : ajout d'un atelier boucherie (rubrique 127 A)

Madame,

Après examen de votre dossier de demande de transformations, nous estimons que les données fournies dans votre courrier du 18/12/2025 ne permettent pas d'évaluer les incidences de votre demande sur l'environnement.

Comme déjà mentionné dans notre mail envoyé le 16/12/2025, il n'est pas possible de demander une modification des installations classées (MIC) rien que pour l'atelier boucherie (rubrique 127 A) car l'ensemble du site forme une unité technique et géographique au sens de l'ordonnance du permis d'environnement et on ne peut « saucissonner » les demandes.

Les documents décrits ci-dessous constituent des compléments d'information essentiels et nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Nous vous informons qu'il y a lieu par conséquent de notifier l'ensemble des modifications des installations classées (remplacement des machines de froid, déplacement d'atelier, ...) autorisées par PLP/1A/2021/1778751 et avenants suite à l'implantation des nouveaux magasins et ce préalablement à leur exploitation conformément à l'article 7 bis de l'ordonnance permis d'environnement. Outre le formulaire de demande de modification, il y a lieu d'annexer notamment :

- Tableau des installations classées concernées par la demande de modification des installations classées: situation avant/après modification ;
- Un note explicative détaillée décrivant les changements opérés par rapport à la situation existante (situation avant/après) et démontrant que ces changements n'induiront pas d'augmentation substantielle des nuisances à l'environnement ;
- Des plans faisant apparaître l'implantation précise des installations concernées par la modification et le réaménagement du magasin.
- Documents et informations spécifiques demandées dans Mypermit.
- Un avis du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU) officiels sur les installations classées qui y sont soumises et la division en plusieurs magasins, accompagné des plans sur lesquels le SIAMU aura apposé son cachet (seul **un exemplaire** des plans cachetés nous est nécessaire) et la dérogation du SPF.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



Pour faire cette demande d'avis, il y a lieu de compléter le formulaire de demande et la fiche descriptive qui sont disponibles sur le site web du SIAMU : www.pompiers.brussels (cliquez sur urbanisme, environnement, lotir puis téléchargez les formulaires). Cette demande d'avis doit être accompagnée d'un exemplaire du dossier de demande modification de permis d'environnement complet avec la liste des rubriques et les plans.

Une visite des installations classées modifiées est également à prévoir.

En conséquence, nous ne pouvons pas déterminer si les modifications auxquelles vous souhaitez procéder impliquent ou non une augmentation substantielle des nuisances et dès lors nous ne sommes donc pas en mesure de procéder à la modification de permis d'environnement demandée.

Si vous êtes en mesure de compléter votre dossier, **vous pouvez réintroduire** auprès de nos services **une nouvelle demande de modification de permis dûment complétée des éléments d'informations précisés dans ce courrier.**

Dans le cas contraire, vous devrez introduire une demande de permis d'environnement portant sur les installations décrites ci-dessus.

Nous vous rappelons que, sous peine d'infraction, vous devez avoir obtenu votre permis d'environnement avant d'entamer les transformations projetées.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours vous est ouvert, ainsi qu'à tout intéressé, auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération.

Digitaal ondertekend door
Barbara Dewulf
22 december 2025 17:02


Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL





AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Une Extension / Transformation de PE de classe 1A a été **refusée** par Bruxelles Environnement - BE le/12/2025 à CORA - Rue de Capilône 10 à 6220 FLEURUS pour des installations situées à :

Drève Olympique 15 - 1070 Anderlecht

Référence BE : 2.014.009

Refus de la demande de modification du permis d'environnement existant

Nature de l'activité : **Commerce de détail**

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Haventlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le
(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au
(durée d'affichage : 15 jours)

par (Nom, prénom) :

Signature :



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

Een Uitbreidin / wijziging milieuvergunning van klasse 1A werd door Leefmilieu Brussel - LB aan CORA - Rue de Capilône 10 te 6220 FLEURUS geweigerd op .../12/2025 voor de uitbating gelegen :

Olympische dreef 15 - 1070 Anderlecht

N° LB: 2.014.009

Weigering van een aanvraag van een wijziging van een bestaande milieuvergunning

Aard van de activiteit : **Kleinhandel**

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Haventlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op (datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot (tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen)

door (naam + voornaam):

Handtekening :

